

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt et un, le lundi 03 Mai à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Maison du Temps Libre.

Liste des présents:

STEIB Eric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, TOZZI David, DERDAKA Djamila, ROESS Odile, GRESSARD Jean-Paul, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, LAURENCOT LOIC, ALBERT Marie-Françoise, SURLEAU Étienne, WARTELLE Sylvaine

Excusé: MONNIER Pascal

Procuration: M. MONNIER Pascal donne procuration à STEIB Eric

Désignation du secrétaire de séance: VALLADONT Carole

Ordre du jour:

- délibération Trésorerie pour délégations au Maire
- Vote de la Taxe d'Assainissement
- Réflexion sur l'Urbanisme et le PLUi
- Projets de tracé pour le Véloroute
- Zone d'Activités
- Étude d'une proposition d'un particulier pour le terrain communal rue du Stade
- Programme de la prochaine commission travaux de la Commune
- Divers

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h15.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien à la société Maillard exploitant la carrière de Semondans, et qui a reçu ce jour une notification lui imposant l'arrêt de l'exploitation de ladite carrière et par conséquent l'arrêt de toutes activités. C'est une société très investie dans les travaux au sein de la commune et un partenaire sérieux. Un conseiller demande ce qui légitime la décision de l'État. M Steib répond qu'il est reproché à la carrière des nuisances sur la biodiversité environnante. Avant de soumettre au vote, Mme Vuerli, conseillère, demande l'autorisation de ne pas participer au vote, n'ayant pas assez d'informations pour se prononcer. Le vote est donc soumis au Conseil Municipal.

Résultat du Vote: 14 voix pour, 1 abstention, pas d'opposition.

Le Conseil Municipal autorise donc l'envoi d'une motion de soutien à la Préfecture de Haute Saône.

Un nouveau point est rajouté à l'ordre du jour: Taxe d'imposition sur le Foncier Bâti:

Avec la suppression de la Taxe d'Habitation, le transfert aux communes dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est mis en application comme cela était prévu dans la Loi de Finances 2020.

Le Maire précise que la part municipale reste la même et que le contribuable Luzois ne verra aucune augmentation de sa taxe TFNB.

Le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition 2021. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- . Taxe sur le foncier Bâti : 30,88 %
- . Taxe sur le Foncier non Bâti : 18,95 %

1. Délibération Pour la Trésorerie sur les pouvoirs du Maire

Le Maire expose que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire certaines attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités afin d'assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les prérogatives suivantes (liste non exhaustive):

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement;
- de prononcer délivrance et reprise des concessions dans les cimetières;
- de décider la création de classes dans les établissements d'enseignements;
- d'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu à l'art 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

La Délibération est soumise au vote du Conseil qui approuve à l'unanimité des voix.

2. Vote de la Taxe d'assainissement:

La Loi NOTRe stipule la reprise des compétences de l'assainissement par la Communauté de Communes d'ici 2026. Une réflexion a été faite pour effectuer une augmentation des tarifs afin de pouvoir réaliser à terme, un schéma d'assainissement et une réfection des réseaux.

Actuellement, la part fixe est de 34,10 €/maison et la part variable est de 0,48€/m³. Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la part fixe à 40€/maison et la part variable à 0,50€/m³. L'augmentation est estimée à 3€/habitant sur une année.

La proposition est soumise au vote du conseil qui approuve cette augmentation à l'unanimité des voix.

3. Réflexion sur l'urbanisme et le Plui

Il s'agit de définir quelles seront les orientations à prendre pour déterminer les zones constructibles et celles qui ne le seront plus. Plusieurs choix sont à définir: la priorité aux vergers, la priorité aux agriculteurs... De même, il faut s'interroger sur les surfaces maximales constructibles. Une réunion de concertation est prévue le 17 mai pour pouvoir apporter un premier retour à la CCPH au 28 mai. Un travail en lien avec le Cabinet Delplanque est fait.

4. Projets de tracé pour le Veloroute:

Déjà exposé lors du précédent conseil municipal, plusieurs projets de tracé sont à l'étude. Il s'agit d'évaluer la faisabilité des tracés, et l'estimation des coûts engendrés. Comme dans le cadre du Tram, les financements seraient partagés entre la municipalité et la CCPH.

Mr Etienne Surleau, conseiller, propose un projet qui longerait la Lizaine pour rejoindre Chagey, afin de continuer une coulée verte. Ce projet comme tous les autres sont encore à l'objet d'étude.

Il n'y aura ni vote, ni décision de prise lors du conseil.

5. Zone d'Activités

Le Maire, Eric Steib soumet 3 délibérations au vote du conseil municipal concernant le projet de zone d'activités sur la commune de Luze, le long de la 2X2 voies.

- La 1ère délibération proposée concerne la création de la zone d'activités sur une parcelle de 20,2 ha lorsque le PLUi sera validé.

- La 2ème délibération soumet l'utilisation de 10 ha pour permettre l'installation définitive d'une entreprise sur le format 6 ha rapidement puis 4 ha lorsque le PLUi sera en place.

- La 3ème délibération soumet l'utilisation de 6 ha pour permettre le démarrage de l'activité de cette même entreprise et de poursuivre les démarches auprès de la préfecture.

Un conseiller, Étienne Surleau regrette la rapidité du processus, de la démarche accentuée par la multiplication des réunions très rapprochées. Le Maire répond que ce projet est à l'étude depuis 2004.

Un conseiller intervient sur la compensation des terres agricoles pour les agriculteurs pénalisés. Il est essentiel que cela se fasse dans un périmètre très proche. Le Maire répond que si la compensation ne peut se faire, le projet global ne se fera pas. Un travail doit être amorcé avec la Chambre de L'Agriculture.

Sur proposition du maire, la 1ère délibération ne sera pas soumise au vote car, trop d'incertitudes demeurent.

Résultats du vote concernant la 2ème délibération:
15 suffrages exprimés : 10 votes pour, 4 votes contre, 1 abstention.

Résultats du vote concernant la 3ème délibération:
15 suffrages exprimés : 10 votes pour, 3 votes contre, 2 abstentions.
Le Conseil municipal adopte les délibérations à la majorité des voix.

6. Programme de la prochaine commission travaux:

- La municipalité est à la recherche d'un local afin de créer les ateliers municipaux. Une rencontre avec un entrepreneur peut apporter une solution. Si le projet se concrétise, de nombreux travaux seront à prévoir afin de mettre le bâtiment aux normes. Mme Wartelle, conseillère demande si l'on pourrait envisager d'étendre la cour à l'atelier afin d'augmenter la surface ou faire un préau ou un espace de sport couvert. Cela peut être envisagé lui répond le Maire.

- Question sur le nivellement des sols avant rétrocession à la commune du 1^{er} lotissement.

- Aire de Jeux: une réflexion est faite pour proposer un nom à cette nouvelle aire. Avant ouverture au public, un contrôle doit être fait sur les hauteurs des différentes attractions. Les rubalises pourront être ôtées prochainement. La municipalité attend le passage de l'organisme de contrôle qui stipulera la sûreté des installations, mais aussi le contrôle technique de construction.

- Plate forme pour les distributeurs d'œuf et de pain vers le parking de l'école : les travaux vont démarrer.

- La fontaine du Haut, à proximité du Monument aux Morts est bouchée depuis plusieurs semaines. Les agents municipaux sont réquisitionnés afin de résoudre le problème.

- Délimitation du linéaire des fossés à curer : plusieurs terrains sont concernés. Une estimation du coût de l'action sera faite après la visite de la commission travaux.

- Un particulier propose d'acheter le terrain municipal, rue du Stade, afin de créer 2 logements PMR (Personnes à mobilité réduite). En l'absence des maisons seniors, cela serait une alternative pour la commune, de maintenir ses aînés dans leur village avec des conditions de logement adaptées. Ce projet est bien sûr à l'étude.

7. Divers

- CCID : la Commission communale des impôts directs va devoir se réunir prochainement afin d'effectuer une réévaluation sur différents dossiers.

- Famille en difficulté : il existe un risque d'expulsion pour une famille du territoire. La Mairie l'accompagne afin de résoudre cette situation délicate et d'éviter toute mesure expulsive.

- Dotation global de fonctionnement : 1200 € supplémentaires seront versés à la commune en 2021.

- Zumba : l'association de Zumba utilise le terrain de foot pour les 2 séances du samedi après-midi avec l'accord du Maire. Certaines plaintes ont été faites concernant les nuisances sonores engendrées. La Municipalité soutient ce retour à l'activité sportive en extérieur, et les associations. Tout cela doit être fait dans le respect de chacun.

- Poney Club : des personnes mal attentionnées ont tenté d'interdire l'accès des cavaliers sur le chemin du Tram en argumentant sur l'existence d'un arrêté municipal. La municipalité tient à rappeler qu'aucun arrêté n'a été pris pour en interdire l'accès aux usagers du Poney Club.

- Voirie : des trous présents sur la voirie ont été rebouchés par la société STPI.

- La compétence transport scolaire pour les collèges et lycées a été transférée à la CCPH à compter de la rentrée scolaire 2021. Aucun changement dans les horaires, ni les arrêts ne sont à prévoir.

- Une prolongation de 6 mois de l'agent en contrat aidé à Luze a été signée à la condition de validation de formation.

- Un auto-entrepreneur pratique de menus travaux (soudure, mécanique en tout genres pour tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, groupe électrogène) est installé à Luze. Le Maire souhaite faire un encart publicitaire sur le site de la commune sur une période déterminée pour tout artisan ou auto-entrepreneur de Luze qui en fait la demande.

- Plusieurs conseillers demandent que soit rappelé à la société installant la fibre de nettoyer ses déchets. Le constat a été rapporté à plusieurs reprises. Le Maire se charge de faire un rappel aux différentes entreprises.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h45